

Bourse d'études Dr Robert Kraus pour la promotion de la médecine générale Année académique 2017-2018

Décembre 2017

Montant : € 2.500,-

L'Association Luxembourgeoise des Amis de la Fondation Louvain (ALAF) s'est donné comme but de soutenir financièrement l'enseignement universitaire à l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve et Bruxelles) et à l'Université du Luxembourg.

Elle annonce l'octroi d'une bourse d'études de € 2.500 destinée à un(e) étudiant(e) qui s'oriente vers la médecine générale et qui suit un deuxième ou un troisième cycle d'études en médecine générale à l'Université catholique de Louvain (UCL) ou à l'Université du Luxembourg. A niveau égal, une préférence sera donnée au candidat ayant fait une partie de ses études à l'UCL.

Les conditions inhérentes à cette bourse impliquent que les candidats doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg. Ils sont invités à adresser le dossier de leur demande à :

ALAF
c/o Pit Hentgen
9 rue Jean Fischbach
L – 3372 Leudelange

La demande doit comporter un dossier académique, y compris les mentions, ainsi qu'une lettre de motivation dans laquelle le demandeur présentera en détail les motifs qui l'incitent à se spécialiser en médecine générale. Les dossiers de candidature doivent être rentrés au plus tard le 28 février 2018.

Le Conseil d'Administration de l'ALAF statuera sur base des dossiers reçus et les résultats de sa délibération seront communiqués aux candidats. Le lauréat est tenu d'assister en personne à la remise du prix qui aura lieu au Grand-Duché du Luxembourg le 10 juillet 2018.

Renseignements et contacts : alafucl@gmail.com

Les personnes qui désirent soutenir l'ALAF dans son action de promotion de la médecine générale peuvent faire un don sur un des comptes suivants en précisant « Promotion de la médecine générale » :

BGL BNPParibas Luxembourg :	LU 90 0030 0346 0510 0000
Banque Degroof Luxembourg :	LU 89 0823 3120 8010 0240
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat :	LU 44 0019 1955 6237 4000

L'ALAF est un organisme reconnu d'utilité publique pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles.